

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Actions Interministérielles

Perpignan, le

14 SEP 2005

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par André TENA

Téléphone : 04.68.51.67 74

Fax : 04.68.51 67 53

INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE L'EXTENSION D'UN
ETABLISSEMENT HOTELIER A L'ENSEIGNE « BEST HOTEL » A PERPIGNAN**

La Commission Départementale d'Equipeement Commercial a décidé, dans sa séance du 08 septembre 2005, d'accorder à la SARL HOTELIX, agissant en qualité d'exploitant, l'extension de 4 chambres supplémentaires, portant sa capacité de 45 à 49 chambres, d'un établissement hôtelier à l'enseigne « Best Hôtel », situé 900, avenue d'Espagne à PERPIGNAN.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de PERPIGNAN.

LE PREFET,
Pour le Préfet et en Délégation
Le Directeur des Actions
Interministérielles
Jean-Pierre GUISET

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par André TENA

Perpignan, le

14 SEP. 2005

Téléphone : 04.68.51.67 74

Télécopieur : 04.68.51.67 53

INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE L'EXTENSION D'UN
SUPERMARCHÉ A L'ENSEIGNE «LIDL» A SALEILLES**

La Commission Départementale d'Équipement Commercial a décidé, dans sa séance du 08 septembre 2005, d'accorder à la SNC LIDL, agissant en qualité d'exploitant, l'extension de 221 m², portant sa surface totale de vente à 520 m², d'un supermarché à l'enseigne « LIDL », situé parcelles cadastrées section AR n° 467 et 390, avenue Pierre de Coubertin, à SALEILLES.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de SALEILLES.

LE PREFET,

Pour le Préfet et par Délégation
Le Directeur des Actions
Interministérielles

Jean-Pierre GUISET

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par André TENA

Perpignan, le 14 SEP 2005

Téléphone : 04.68.51.67 74
Fax : 04.68.51 67 53

INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE L'EXTENSION D'UN
MAGASIN DE BRICOLAGE A L'ENSEIGNE « CATENA » A CERET**

La Commission Départementale d'Équipement Commercial a décidé, dans sa séance du 08 septembre 2005, d'accorder à Mme Ghislaine REY, agissant en qualité d'exploitante, et à la SCI FORET, agissant en qualité de propriétaire du magasin, l'extension de 676 m², portant sa surface de vente à 1336 m², d'un magasin de bricolage à l'enseigne « CATENA » implanté parcelles cadastrées section AR n° 10 et 151, Espace Tech Ulrich, 4, rue de Sant Guillem, à CERET.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de CERET.

LE PREFET,

Pour le Préfet et par Délégation
Le Directeur des Actions
Interministérielles

Jean-Pierre GUISET